

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
 - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
 - Ordres de services
 - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
 - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
 - Décompte des pénalités de retard
 - Mise en demeure
 - Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
 - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
 - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie
- Toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'Urbanisme, le Code de la Construction et/ou le Code de l'Environnement ;
- Toute note technique relative à la sécurité des biens et des personnes dans les immeubles ;
- Tous dépôts de plainte auprès des représentants de l'ordre public ;
- Tout état des lieux de travaux immobiliers ;
- Les Tableaux de SHON et Cahiers des charges de cession de terrain ;

- Tout document de géomètre, notamment document d'arpentage ;
- Toute quittance d'assurance dans la limite du plafond indiqué dans la délégation de signature consentie au titre des engagements de dépenses ;
- Toute convention de servitude conclue avec Enedis par acte sous seing privé et notarié après validation de la direction juridique ;
- Toute demande de renouvellement ou modification de carte grise en ligne ou auprès de la Préfecture.

CCI/Service concerné le cas échéant	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Arnaud JANSEN	Directeur Immobilier patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Thierry LE MAUFF	Responsable Port du Tréport	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent CHALIMONT	Chargé d'activité – Coordinateur sécurité	Délégation permanente
	Julien PARISI	Responsable Aménagement & Patrimoine	Délégation permanente
GRAND LILLE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Barbara PLANCKE	Directrice Immobilier	Délégation permanente

GRAND LILLE/PARCS D'ACTIVITES GRAND LILLE/PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parcs d'activités	Délégation permanente
 AISNE	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général	Délégation permanente
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale	Délégation permanente
	Nicolas OGES	Directeur des Investissements et de l'Environnement	Délégation permanente
	Stéphanie DEBRUYNE	Responsable services généraux et valorisation des déchets	Délégation permanente
	Pierre RATUSZNY	Technicien Voirie Réseaux Divers	Délégation permanente

Article 2 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
 - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
 - Ordres de services
 - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
 - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
 - Décompte des pénalités de retard
 - Mise en demeure

- Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
 - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
 - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie ;
- Toute quittance d'assurance dans la limite du plafond indiqué dans la délégation de signature consentie au titre des engagements de dépenses.

PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général	Délégation permanente
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale	Délégation permanente

Article 3 :

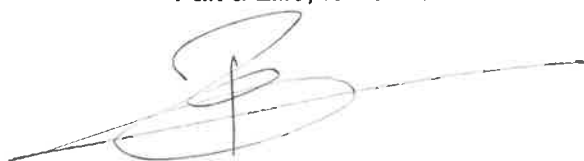
De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Tout Droit de chasse
- Toute Convention de mise à disposition de biens immobiliers agricoles au profit de la SAFER

GRAND LILLE	Marc DUCHATEAU	Directeur des parcs d'activités	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	En cas d'empêchement ou d'absence de Marc DUCHATEAU
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente

La présente Délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 mars 2024



Philippe HOURDAIN
Président